



**FSU-SNUipp37**

18 rue de l'Oiselet

37550 SAINT AVERTIN

[Site internet](#)

mail : [snu37@snuipp.fr](mailto:snu37@snuipp.fr)

02 47 61 82 91 06 95 82 94 05

07 68 79 54 90



## LETTRE SPÉCIALE AESH

MARS 2026

### ASSEZ DE PRECARITE POUR LES AESH !

POUR :

- UN STATUT DE CATÉGORIE B
- LA RECONNAISSANCE D'UN TEMPS PLEIN
- DES RECRUTEMENTS A LA HAUTEUR DES BESOINS
- AUGMENTATION DES SALAIRES
- AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL....

Alors que le Ministère, sous la pression annonce ouvrir des groupes de travail sur le statut, continuer la mobilisation !

## GRÈVE ET MANIFESTATION

# JEUDI 12 MARS

## RDV 10h30 à Jean Jaurès

### Pique-nique partagé

#### LES RAISONS DE LA MOBILISATION, NOS REVENDICATIONS !

#### **L'urgence d'un véritable statut de fonctionnaire (catégorie B) pour sortir de la précarité.**

Une situation sociale intenable : temps incomplets imposés, salaires insuffisants, contrats instables, absence de perspectives de carrière.

Une pénibilité forte et non reconnue du métier : charge émotionnelle, accompagnements complexes, responsabilités croissantes, déplacements, isolement, usure professionnelle.

Le mépris ressenti après les propos du ministre (« quasi-statut », comparaison du temps de travail des AESH avec celui des PE). Refus de toute mise en concurrence des métiers.

Le fait que l'école inclusive repose aujourd'hui sur près de 150 000 personnels maintenus dans la précarité, très majoritairement des femmes.

La nécessité d'ouvrir rapidement un cadre de négociations réel, sur l'étude du cadre budgétaire, la définition du temps de service dérogatoire à 24h, les missions, la mobilité, la grille indiciaire, le concours et le cadre national.

Pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des personnels précaires de l'Éducation nationale, nous appelons l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale à se mettre en grève !



## REJET PAR LE



## SENAT D'UN STATUT POUR LES AESH !!

Quelle n'est pas notre colère en apprenant que le 7 janvier 2026, le Sénat a rejeté la proposition parlementaire de loi visant à créer un corps de fonctionnaires de catégorie B pour les AESH « pour remettre à leur juste valeur ces personnels devenus, en quelques années, le deuxième métier de l'éducation » !

Le texte a été vidé de tous ses articles par des amendements de suppression, portés par la droite sénatoriale, avec le soutien explicite du gouvernement.

Le ministre de l'Éducation nationale s'est dit « incapable » de mettre en œuvre une telle réforme en affirmant qu'« il n'existe que des fonctionnaires à temps complet ».

Les arguments avancés : coût estimé à 4,3 milliards d'euros ; manque de souplesse ; rigidité liée au statut de la Fonction publique ; impossibilité de gérer des temps incomplets.

Ces arguments masquent surtout le choix politique assumé de maintenir les AESH dans la précarité !

**Cette proposition de loi n'est pas la première à essayer un revers au Sénat ou à l'Assemblée nationale, mais elle aurait pu marquer une avancée dans un contexte où il est urgent d'améliorer les conditions faites aux AESH. Alors que la mobilisation a élargi la visibilité de la revendication d'un corps d'AESH, le ministère se retrouve isolé.**

**La FSU-SNUipp, face au mépris affiché par le gouvernement, continue de se mobiliser pour obtenir rapidement satisfaction et pour sortir les AESH de leur insupportable précarité.**

Lire notre article sur notre site

**SANTÉ,  
SÉCURITÉ,  
CONDITIONS  
DE TRAVAIL**



## FICHES RSST ET AESH

Le jeudi 15 janvier après-midi, un groupe de travail réunissant cinq IEN (Tours Nord-Sud, Tours Centre, Saint-Cyr-sur-Loire, SPDC et SEI) et cinq élu·es de la FSU-SNUipp37 (Sophie METZINGER, Léa GODIN, Simon DELAS et Paul AGARD pour les professeur·es des écoles et Valérie SOUCHET pour les AESH) s'est tenu pendant près de deux heures afin d'aborder les problématiques du traitement des fiches RSST.

La gestion complexe des fiches RSST des AESH a été dénoncée, entraînant des retards importants. Le circuit des fiches n'est pas clair. La FSU-SNUipp37 a exigé que les AESH qui rédigent des observations (fiches RSST) soient contacté·es directement. Il n'est pas possible que ces personnels très exposé·es aux risques avec des élèves ne soient pas contacté·es, accompagné·es et protégé·es.  
Contactez-nous dès que nécessaire !



## Stopdiscri Signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes

Les violences sexistes, sexuelles, morales ou discriminatoires sont interdites par la loi. Elles sont passibles de sanctions disciplinaires, et pénale. Ne pas les minimiser, les prévenir et rester vigilant...

**stopdiscri@ac-orleans-tours.fr**

Plus d'information en copiant ce lien :

[https://pia.ac-orleans-tours.fr/protege/ma\\_carriere\\_ma\\_vie\\_professionnelle/stopdiscri/](https://pia.ac-orleans-tours.fr/protege/ma_carriere_ma_vie_professionnelle/stopdiscri/)

Lire le bilan des saisies "Stop Discri" sur notre site

## ADHÉRER A LA FSU-SNUipp37

**Pour 1 euro/semaine,  
je peux avoir  
une potion magique ...**



... OU JE PEUX ADHÉRER  
A LA FSU-SNUIPP37 !

POUR DÉFENDRE ET AMÉLIORER  
MES DROITS : SALAIRE, RETRAITE,  
TEMPS PARTIEL, MOUVEMENT,  
PROTECTION, MÉDECINE DU TRAVAIL...



**Pas encore adhérent·e?  
C'est le moment comme plus  
de 700 PE37  
et 1500 personnels!**

Adhérez dès maintenant pour l'année  
scolaire 2023/24 et profitez de l'adhésion  
(outils et suivi) dès maintenant!

**Pour 2025-2026, rejoins-nous ! Ensemble nous sommes plus fort(e)s !**

*Les AESH du département sont représenté-es par la FSU dans des instances départementales et académiques car nous sommes le syndicat majoritaire !*

Adhérer c'est toujours une vraie bonne idée car il n' y a **pas de Syndicat sans syndiqué.es !**

*Les moyens dont dispose la section de la FSU-SNUipp37 pour informer et accompagner notre profession , pour mener des campagnes, obtenir des améliorations des conditions de travail et se déplacer dans les écoles, sont exclusivement fournis par les adhésions.*

*Ton adhésion est donc importante !*

**La cotisation AESH est de 35€ par an**

**(Somme réelle que vous payerez après crédits d'impôts = 11,90€).**

Avec le crédit d'impôt, même si vous n'êtes pas imposable, le Trésor Public vous remboursera l'équivalent de 66% du montant de la cotisation syndicale.

Si vous souhaitez vous désinscrire de notre newsletter, cliquez [ici](#)